

# Communauté de communes du canton de CANISY

--:--:--

(Arrêté préfectoral constitutif du 28 décembre 1993)

## A - COMPETENCES OBLIGATOIRES

### **A 1 - Aménagement de l'espace**

A11 – Elaboration, révision, modification et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale par l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte pour le Développement du Saint-Lois

A12 - Aménagement numérique du territoire :

- Etablissement et exploitation des infrastructures et réseaux de télécommunications dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication par l'adhésion et la participation au Syndicat mixte Manche numérique

A13 – Réserve foncière :

- Constitution de réserve foncière motivée par des possibilités de réaliser ultérieurement des opérations conformes aux statuts

A 14 - Toute étude et réalisation de schéma directeur et de schéma de secteur.

A 15 – Contrat de pôle intercommunal : mise en oeuvre en tant que maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations du schéma de développement défini lors de l'étude préalable au contrat de pôle intercommunal entre la communauté et le conseil régional de Basse Normandie

A16 - Documents de planification d'urbanisme. L'instruction et la délivrance des documents d'urbanisme restant de la compétence des communes.

### **A 2 - Actions de développement économique**

A21 – Acquisition de terrain, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les zones artisanales de Canisy, Saint Samson de Bonfossé et Quibou, sur les références cadastrales suivantes :

#### Canisy :

ZI 80 (STEN)

ZI 93 (STEN)

ZI 125, ZI 127 (DOUASBIN)

ZI 129, ZI 132 (Projet STEN Gaz)

ZI 130, ZI 131 (Atelier relais)

ZI 133 (libre, Fortier en partie)

ZI 94 (libre)

AA 147 (LAV'NET)

#### Saint Samson de Bonfossé :

AA 127 (Métallerie Service)

AA 132 (Véranda Habitat)

AA 213 (Bâti Artisans)

AB 189 (Cabinet médical)

AA 131 (libre)

AA 214 (libre)

**Quibou :**

A2 304 (Espace Toiture)

A2 305 (Espace Toiture)

A2 307 (Libre)

**Saint-Martin de Bonfossé :**

A 581

A22 – Taxe Professionnelle de Zone : toutes décisions concernant le taux, les conditions d'exonération prévues par la réglementation en vigueur, pour des entreprises répertoriées sur la base de leurs références cadastrales, par délibération du conseil communautaire

A23 – Actions d'intérêt communautaire favorisant le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques. Sont d'intérêt communautaire :

- Vente des parcelles visées au A 21

- Réalisation d'opérations de construction en vue de location de bâtiment ou de crédit bail sur les terrains visés au A 21

- Promotion économique du territoire

- Aides tendant à favoriser l'accueil ou le développement d'entreprises dans le cadre de la réglementation en vigueur

**A 3 - politique de soutien à la dynamisation des communes rurales :**

A 31 - Participation financière aux dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux, départementaux concernant les communes rurales .

A 32 - Mise en œuvre de fonds de concours dans le cadre d'enveloppes pluriannuelles dédiées ou de contrat de projet porté par une commune

**B – COMPETENCES OPTIONNELLES**

**B. 1 - Protection et mise en valeur de l'environnement**

B 11 – Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés :

- Collecte des déchets ménagers et des cartons sur le territoire communautaire et pour le compte des collectivités qui en feraient la demande

- Elimination et valorisation des ordures ménagères, déchetterie par l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte du Point Fort

B 12 – Actions en faveur de la protection, de la valorisation et de la réhabilitation des cours d'eau :

- Entretien, restauration et valorisation des cours d'eau en tant que maître d'ouvrage d'actions spécifiques ou de chantiers d'entretien et restauration ou par l'adhésion et la participation à des groupements de communes ou syndicats ayant pour vocation la protection, la valorisation et la réhabilitation de cours d'eau présents sur le territoire de la communauté de communes.

B 13 - Gestion et entretien du Chemin de halage au bord de Vire par l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte du Val de Vire

B 14 - Entretien des chemins de randonnée structurants définis avec les partenaires adhérents par l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte du Val de Vire

B 15 - Mise en œuvre, en tant que maître d'ouvrage, d'un schéma directeur d'assainissement

B 16 - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- Compétence communautaire limitée aux compétences obligatoires, savoir : le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées, et le contrôle diagnostic de l'existant puis le contrôle périodique du bon fonctionnement et d'entretien de ces installations

B 17 - Adhésion à l'Agence Manche Energie.

## **B. 2 - Politique de l'habitat, du logement et cadre de vie**

B 21 – Actions et aides financières en faveur du logement. Sont d'intérêt communautaire :

- Réhabilitation de l'habitat du canton dans le cadre d'une O.P.A.H ou toute opération conventionnelle d'amélioration de l'habitat

- Travaux de viabilisation de terrain affecté à la construction de logements adaptés pour personnes âgées ou handicapées

- Acquisition d'immeubles anciens aux fins de les réhabiliter et d'y aménager des logements locatifs, sur demande expresse de la commune adhérente sur le territoire de laquelle ce ou ces immeubles sont situés

- Maîtrise d'ouvrage de travaux de réhabilitation ou d'amélioration de logements anciens, acquis ou mis à disposition par les communes adhérentes sous forme de bail emphytéotique ou tout autre acte légal, aux fins d'y aménager des logements locatifs

B 22 – Contractualisations dans le cadre de la charte du Pays Saint-Lois par l'adhésion et la participation à l'Association de Promotion du Pays Saint-Lois

## **B. 3 - Création, aménagement et entretien de la voirie**

B 31 - Réfection, grosses réparations et marquage routier des voiries communales d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les voies faisant l'objet d'une convention de mise à disposition de voirie

B 32 – Entretien des accotements des voies communales d'intérêt communautaire. Les travaux de curage, de dérasement, d'épavage, de fauchage, de désherbage des voies faisant l'objet d'une convention de mise à disposition de voirie sont d'intérêt communautaire

B 33 - Aménagement et entretien des chemins ruraux non revêtus compris dans les itinéraires de randonnée répertoriés (circuits et voies de liaison), ainsi que la mise en œuvre et l'entretien du balisage conforme à la charte officielle

B 34 - Remplacement sur les communes adhérentes des panneaux de signalisation routière vétustes ou non réglementaires

B 35 - Lotissements : acquisition de terrains, aménagements, ventes.

B 36 - Grosses réparations des ponts sur les voiries communales d'intérêt communautaire ayant fait l'objet d'une convention de mise à disposition de voirie

B 37 - Travaux de sécurisation et d'aménagement des bourgs

## **B.4 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'équipements scolaires préélémentaires et élémentaires**

B 41 – Gymnase et plateau sportif, rue du Stade à Canisy Sont d'intérêt communautaire la gestion, l'entretien, l'amélioration, la mise aux normes, l'extension et toute transformation des équipements

B 42 – Médiathèque intercommunale « L'Epicerie d'enfance », 10 rue Jean Follain à Canisy.

Sont d'intérêt communautaire la gestion, l'entretien, l'amélioration et toute transformation du bâtiment.

Le personnel nécessaire au fonctionnement de la Médiathèque intercommunale et l'animation de l'équipement sont confiés contractuellement par convention à l'association Bibliothèque Intercommunale du Canton de Canisy.

B 43 – Équipement informatique des écoles maternelles et primaires

B 44 – Centre aquatique du Pays Saint-Lois : sont d'intérêt communautaire la participation financière aux charges de fonctionnement du centre aquatique, la participation à la commission chargée du suivi de la gestion et du programme d'investissement de l'équipement appartenant à la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

B 45 – Terrain de football : sont d'intérêt communautaire la construction d'un nouveau terrain de football, de vestiaires et d'un club house adjacents.

B 46 – Équipement multi activités sportives : sont d'intérêt communautaire la construction d'équipements Multi-activités sportives.

## **B. 5 – Action sociale d'intérêt communautaire**

B 51 – Création, aménagement, entretien gestion des équipements et des services en faveur de l'accueil des jeunes enfants. Sont d'intérêt communautaire le Relais Assistantes Maternelles, l'accueil collectif des mineurs lié aux aménagements des rythmes scolaires et l'accueil collectifs des mineurs pour les mini-camps ados.

B 52– Subventions aux organismes suivants :

- Banque Humanitaire
- Associations Enfance et Accueil collectif de mineurs extra-scolaire (centre de loisirs)
- Mission locale du centre Manche pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Comité local pour le logement autonome des jeunes du bassin d'habitat saint-lois (CLLAJ)

B 53– Actions d'intérêt communautaire en faveur des personnes âgées. Sont d'intérêt communautaire les subventions versées aux :

- CLIC du Pays Saint-Lois
- Secteur d'Action Gérontologique

## **C – COMPETENCES FACULTATIVES**

C 1– Animations sportives et socio-culturelles

Sont d'intérêt communautaire :

- les animations en faveur des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence
- les actions portées par l'Association Office communautaire des sports, des loisirs et de la culture du canton de Canisy, pour ses objectifs fixés contractuellement par convention.

C 2 – Engagement dans un Projet Educatif Local

C3 – Toute action de promotion du tourisme, d'aménagement touristique et création d'équipement d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :

- Contractualisations dans le cadre du Contrat d'Objectifs Touristiques de la Vallée de la Vire par l'adhésion et la participation au Syndicat Mixte du Val de Vire
- Coordination d'actions d'information touristique propres à favoriser un développement intégré du territoire concerné, mais dont la réalisation restera de la compétence des différents membres
- Aires de service pour camping car : acquisition de bornes de service pour camping car et des équipements subséquents
- Création et entretien de chemins de randonnée, d'aires de pique-nique, de panneaux « Relais- Informations Services, de parcours de pêche, de circuit de vélo-rail

- Subventions pour aménagement de gîtes ruraux et chambres d'hôtes labellisés
- Maîtrise d'ouvrage de travaux de réhabilitation ou d'amélioration de logements anciens, acquis ou mis à disposition par les communes adhérentes sous forme de bail emphytéotique ou tout autre acte légal, aux fins d'y aménager des chambres d'hôtel.

C 4 - Maison médicale. Sont d'intérêt communautaire :

- la création de maison médicale
- la gestion, l'entretien, l'amélioration, la mise aux normes, l'extension et toute transformation de la Maison médicale située Place du Dr Bougourd à Saint-Samson-de-Bonfossé

C 5 – Subventions aux organismes suivants :

- Association des parents d'élèves du collège de Canisy
- Association sportive du collège de Canisy
- Association des parents d'élèves du collège de Marigny
- Association Bibliothèque Intercommunale du Canton de Canisy
- Association Office communautaire des sports, des loisirs et de la culture du canton de Canisy
- Ecole de Musique intercommunale Marigny-Canisy
- Manche Diffusion
- Syndicat d'Initiatives du canton de Canisy
- Amicale des sapeurs pompiers du canton de Canisy
- Centre Manche Initiative
- Comice cantonal et concours de labour
- Association des anciens combattants du canton de Canisy
- Association pour la Défense et la Promotion de la ligne ferroviaire Caen-Saint-Lô-Rennes
- Association des aveugles de la Manche
- Association des Donneurs de sang
- Fonds social énergie
- Fonds de solidarité logement
- Ligue contre le cancer
- Les papillons blancs (APEI de la Manche)
- Secours catholique
- Croix Rouge
- Les Restos du cœur
- ADPCR
- Banque alimentaire
- Association française contre le Myopathie
- Prévention routière
- Centre François Baclesse
- Association France Alzheimer
- Secours populaire
- Association normande entraide handicapés physiques
- Point de départ
- AFSEP sclérose en plaque.

C 6 - Service de secours et de lutte contre l'incendie : contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours suite à la dissolution du Syndicat de lutte contre l'incendie

C 7 – Aide à la création et à l'entretien de réserves incendie

C 8- Acquisition de télécopieurs mis à disposition des communes membres

C 9 - Prestations de services pour les communes ou groupements de communes qui en font la demande, dans la limite des compétences communautaires

C 10 - Equipement d'aires de jeux, hors enceintes scolaires

C 11 - Etude de diagnostic technique des églises du canton

C 12 – Toute action contractualisée avec le Département, associée éventuellement à d'autres partenaires, par la signature de contrat d'Objectifs ou Contrat de Ruralité

C 13 - Diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public conformément à l'article R 111-19-9 du code de la construction et de l'habitation et plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.)

C 14 - Adhésion à la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON).

C 15 - Services publics à la demande de transports non urbains de personnes, par délégation du Département de la Manche.

C 16 - Acquisition des logiciels de gestion communale, formations d'installation et mises à jour.

C 17 - Elaboration, en concertation avec les communes, du projet éducatif territorial (P.E.D.T.) et prise en charge du matériel et du personnel nécessaires aux temps d'activités périscolaires mis en place en application des nouveaux rythmes définis par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.